DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 9 DECEMBRE 2024

Le 9 décembre 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 03 décembre 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : GUÉRY Louis (pouvoir à LECOURT Sylvie), DUPUIS Virginie (pouvoir à DAVY Jean-Luc), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à CLEMOT Dany), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger).

Absents excusés : DIARD Françoise,

Absent : de RICHEMONT Xavier.

Secrétaire de Séance : LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine.

DCM N° 2024 – 091 : CESSION DE LA PARCELLE 119-E-1336 À DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Luc DAVY au sujet de la cession de la parcelle communale 119-E-1336 à Monsieur et madame DUPONT Dominique et Christelle.
Le Conseil Municipal doit étudier la demande d'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 10a et 22ca. Le terrain, d'une largeur de 15,07 m et d'une longueur de 96,68 mètres est attenante à la propriété de monsieur et madame DUPONT. Les Domaines ont été saisis pour estimer la valeur de ce bien communal. Au vu des caractéristiques du bien, le service des Domaines a estimé ce bien à 3.500 € environ (cf lettre valant avis en date du 05/12/2024).

Monsieur Jean-Luc DAVY fait un historique de ce dossier. Ainsi, monsieur et madame DUPONT ont rendu service à la commune quand ils lui ont cédé une bande de terrain nécessaire à la construction de la canalisation des eaux usées pour viabiliser la ZAC du Clos des Vignes. Ils ont également payer les frais de géomètre pour la division du terrain acquis par la commune. Ainsi, en tenant compte de ces éléments, monsieur DAVY propose de céder ce terrain au prix de 1,50 € le m² soit un montant total de 1.533 €. Monsieur DAVY fait aussi savoir que le projet de PLUi prévoit de classer cette parcelle de terrain en zone agricole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour vendre la parcelle 119-E-1336 à Monsieur et Madame DUPONT Dominique et Christelle, au prix de 1.533 €. Les frais de géomètre et notaire resteront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire, Jean-Marie CARDOEN, ou Monsieur Jean-Luc DAVY, Maire délégué de DAUMERAY, est chargé de signer l'acte et d'appliquer la décision du conseil municipal.

La présente délibération sera déposée en préfecture et transmise à Maître Sandrine MARADAN, Notaire à Durtal.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

MORANNES sur S... (49) Maine-et-Loire

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20241209-DCM2024-091-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024